

Et si vous deveniez **Chargé de mission animation territoriale** à l'ARS Bretagne ?

Référence PEP A-2022-47218



Profil

Master 1 et 2 en Santé publique ou administration de la santé



Conditions

Lieu : Rennes (Délégation Départementale d'Ille et Vilaine)

Contrat : Contrat d'apprentissage

Conditions particulières : Déplacements fréquents dans le Département et au siège de l'ARS, missions en dehors des heures de travail habituelles.



Compétences

Connaissances :

Environnement institutionnel et administratif : organisation, fonctionnement et missions des services dans le champ concerné

Cadre légal et réglementaire applicable dans le champ

Normes et procédures juridiques et techniques applicables aux domaines d'intervention

Problématiques de santé et de leurs déterminants

Connaissances pluridisciplinaire dans le champ de la santé publique

Savoirs faire :

Rédiger et assurer la sécurité juridique des écrits

Maîtriser les techniques rédactionnelles administratives

Respecter des échéances et des plannings

Conduire un projet (de santé publique)

Créer et animer un réseau de partenaires

Appréhender les exigences, valeurs et enjeux des partenaires pour mettre en œuvre les dispositifs de santé

Savoir être :

Capacités relationnelles

Rigueur dans la réalisation des missions

Faire preuve d'autorité et de leadership

Capacités de négociation, sens de l'écoute

Avoir le sens de la pédagogie

Pour candidater

Vous souhaitez mettre vos compétences au service de l'intérêt général ?

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation à ars-bretagne-formation@ars.sante.fr

avant le 1^{er} juillet 2022.

Précisez dans l'objet de votre e-mail la référence PEP (affichée en haut de cette fiche de poste).

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social...

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Qu'est-ce que la Délégation départementale ?

La Délégation départementale est composée d'un département Animation Territoriale et d'un département Santé Environnement.

Les missions du Département SE s'inscrivent dans la démarche globale de protection de la santé actuelle et des générations futures, selon plusieurs objectifs.

Les équipes du département Animation Territoriale :

contribuent à l'organisation de l'offre de santé, à l'instruction des dossiers d'autorisation, à la négociation des CPOM, à la gouvernance des établissements locaux (suivi des projets d'établissement, participation aux instances) et participent à la définition du programme d'inspection et contrôle.

contribuent à l'accompagnement des professionnels de santé libéraux dans un objectif de continuité des soins en ville comme à l'hôpital

accompagnent et régulent les interventions des acteurs de la prévention sur le territoire

mettent en œuvre les programmes territoriaux de santé (PTS) et leurs plans d'action, notamment dans le cadre des contrats locaux de santé (CLS).

Le poste sera positionné au sein du pôle « Offre ambulatoire » qui est en charge de déployer les politiques de l'agence en matière de démographie médicale et paramédicale, de développement de l'exercice coordonné, d'organisation de la permanence des soins et de régulation.



Vos missions

Sous l'autorité hiérarchique et fonctionnelle du responsable pôle offre ambulatoire (maître d'apprentissage), le chargé de mission en alternance contribuera aux missions suivantes :

- **Mise en œuvre, suivi et évaluation de la politique de l'Agence Régionale de Santé sur le développement de l'exercice coordonné :**
 - Développer les modes d'exercice coordonné (MSP, ESP, CdS...) et les et les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)
 - Accompagnement et promotion des initiatives territoriales, appui à la structuration des professionnels,
 - Instruction des dossiers de la Commission d'Appui Régionale des Projets d'Exercice Coordonné (CARPEC) Renfort sur le guichet unique et suivi des contrats de début d'exercice
- **Mise en œuvre, suivi et évaluation de la politique de l'Agence Régionale de Santé sur le suivi des transports sanitaires et de la permanence des soins ambulatoire :**
 - Assurer le suivi de la permanence des soins ambulatoires et la mise en place du SAS
 - Contribuer au suivi des entreprises de transports sanitaires
 - Contribuer à la mise en œuvre la politique régionale de régulation des transports sanitaires et organiser la réponse ambulancière à l'urgence pré-hospitalière
 - Accompagner l'organisation du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS) et de ses sous-commissions

Il contribuera plus globalement à l'animation territoriale des politiques de santé assurant une transversalité, une contribution aux missions du DAT notamment **dans le lien ville-Hôpital et dans l'articulation avec les CLS**

